

Vente lot(s) de copropriété Pièces à nous communiquer

Madame, Monsieur,

Afin de nous permettre de constituer votre dossier de vente et de préparer le cas échéant la promesse de vente, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir les pièces suivantes :

CONCERNANT VOTRE ETAT CIVIL

- √ Copie de votre pièce d'identité (ou titre de résidence en France), copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois
- ✓ Si vous êtes marié : livret de famille ainsi qu'une copie intégrale de votre acte de mariage et, le cas échéant, copie de votre contrat de mariage.
- ✓ Si vous êtes Pacsé(e): copie du contrat et de la déclaration faite au tribunal d'instance.
- ✓ Adresse, profession
- ✓ Questionnaire ci-joint complété

CONCERNANT LES BIENS IMMOBILIERS VENDUS

- ✓ Original de votre titre de propriété et ses annexes
- √ Titres de propriété antérieur(s) qui serai(en)t en votre possession
- √ La nouvelle désignation du bien vendu si différente du titre de propriété
- ✓ Assurance souscrite pour les lots vendus
- ✓ Diagnostics obligatoires (certificat de métrage loi Carrez, amiante, plomb, termites, DEP, gaz, diagnostic électricité, état des risques naturels, miniers et technologiques..). Voir tableau

CONCERNANT LE MOBILIER COMPRIS DANS L'ACTE DE VENTE

✓ Liste du mobilier (s'il y en a) avec la valorisation article par article

CONCERNANT LES DIFFERENTES TAXES

- ✓ En cas de plus-value (si achat inférieur à 30 ans) pièces à fournir :
 - → facture des diagnostics
 - → facture des frais d'acquisition
 - → facture de la commission d'agence

→ facture des travaux réalisés depuis l'acquisition

CONCERNANT LE FINANCEMENT INITIAL

✓ Si le bien est hypothéqué, joindre le tableau d'amortissement du prêt en cours et les coordonnées de la banque à rembourser (n° du prêt – Agence – personne et numéro de téléphone de votre conseiller bancaire)

CONCERNANT LA JOUISSANCE DES BIENS VENDUS

- ✓ Si le bien est loué, copie du bail en cours avec la dernière révision du loyer et montant du dernier dépôt de garantie, attestation d'assurance du locataire.
- ✓ Si le bien était loué précédemment au cours des cinq dernières années :
 - → le dernier bail
 - → la copie du congé
 - → l'état des lieux de sortie
 - → et l'adresse du dernier locataire

CONCERNANT LES EVENTUELS TRAVAUX

- √ Liste des travaux effectués
- ✓ Copie des autorisations sollicitées et obtenues des assemblées (copropriété + mairie)
- ✓ Autorisations administratives (demande et permis de construire, demande et déclaration de travaux, justificatifs de l'affichage du permis sur le terrain et en mairie, déclaration d'achèvement des travaux, attestation de non contestation de la conformité ...)
- ✓ Assurance dommage ouvrage (Conditions générales et particulières et certificat de paiement des primes),
- ✓ Liste des entreprises ayant réalisé les travaux, justification de leur assurance décennale et attestation de paiement des primes
- ✓ Liste des travaux effectués par le vendeur lui-même
- ✓ Liste des éventuels sinistres encourus depuis l'acquisition des biens vendus avec le cas échéant les expertises et la justification du paiement des indemnités.
- ✓ L'attestation de l'architecte de l'immeuble confirmant que les travaux n'ont pas affecté la solidité de l'immeuble.

CONCERNANT LA COPROPRIETE

✓ Copie du règlement de copropriété et de tous ses éventuels modificatifs

- ✓ Plans du (ou des)s lots vendu(s) annexé(s) au règlement de copropriété ou à l'un de ses modificatifs
- ✓ Les trois derniers procès-verbaux de l'assemblée générale des copropriétaires.
- ✓ Copie du dernier appel de charges
- ✓ Copie du carnet d'entretien
- ✓ A demander au syndic : le pré-état daté (modèle ci-joint)

CONCERNANT LES IMPOTS

√ Copie de la dernière taxe foncière

CONCERNANT LA PROVISION SUR FRAIS

✓ Provision de 100,00 € à verser par le vendeur (à parfaire ou à diminuer en fonction notamment des éventuels débours occasionnés pour la copie des différentes pièces à fournir par le vendeur) en un chèque établi à l'ordre de Maître Corinne PEROTTO.

QUESTIONNAIRE D'ETAT CIVIL

Prénor	sion	
TEL:		Professionnel E-mail
A compléter éventuellement : - Divorcé(e) de : Tribunal qui a prononcé le divorce : Date du jugement de divorce : - Séparé(e) de corps de : Tribunal qui a prononcé la séparation de corps : Date du jugement de séparation de corps : - Veuf / Veuve de : Lieu et date du décès du conjoint :		
Prénor	sion	
TEL:	Portable	ProfessionnelE-mail
A compléter éventuellement :		
Tribuna Date d - Sépa	<u>cé(e) de</u> : al qui a prononcé le divorce : u jugement de divorce : <u>ré(e) de corps de</u> : al qui a prononcé la séparation de c	orps:

Date du jugement de séparation de corps :

- Veuf / Veuve de :

Lieu et date du décès du conjoint :

Pour les personnes de nationalité étrangère : nous adresser une photocopie de votre carte de résident ou de séjour ou tout autre justificatif officiel (passeport, carte d'identité...)

MENTION LÉGALE D'INFORMATION POUR LES FORMULAIRES DE COLLECTE DE DONNÉES

L'office notarial est le responsable des traitements de données de ses clients dont la finalité correspond à l'accomplissement de ses activités notariales, notamment de formalités d'actes.

La communication des données est obligatoire pour permettre au notaire d'accomplir ses diligences.

Certaines données descriptives et économiques permettent d'alimenter une base de données immobilière, déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, pour assurer la production d'informations d'intérêt général.

Les données à caractère personnel recueillies sont traitées dans le strict respect du secret professionnel et ne sont pas transférées à des tiers autres que les partenaires habilités de l'office notarial et ceux concourant à l'établissement de statistiques d'intérêt général.

Conformément au chapitre V (section 2) de la loi n°78-17 "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit d'opposition (hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ce droit), d'un droit de modification, de correction, de mise à jour et d'effacement des données auprès du secrétariat de l'office notarial qui vous communiquera toute information à cette fin.